



# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

## bacteriaStop® sd2 surface

Date d'impression : 06.04.2017

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit: bacteriaStop® sd2 surface

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Matériel aide, Produit de nettoyage

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Kochdesign GmbH Erlenstrasse 44 2555 Brügg Switzerland

Telefon +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich

+41 44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich

+41 44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica

+41 44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

### 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS02, GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.



P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

|  |  |           |
|--|--|-----------|
| CAS: 67-63-0<br>EINECS: 200-661-7<br>Reg.nr.: 01-2119457558-25   | propane-2-ol<br>⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336  | 10 < 20%  |
| CAS: 7173-51-5<br>EINECS: 230-525-2<br>Reg.nr.: 01-2119945987-15 | chlorure de didécyldiméthylammonium<br>⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302 | 0,1 - <1% |

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Mettre les personnes en sécurité.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Éviter les chocs et les frictions.  
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Stockage: Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.  
Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.  
Autres indications sur les conditions de stockage:  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Classe de stockage: 3

Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 propane-2-ol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm  
Valeur à long terme: 500 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
B SSc;

DNEL

67-63-0 propane-2-ol

Oral DNEL long term systemic effects 26 mg/kg bw/day (general population)  
Dermique DNEL long term systemic effects 319 mg/kg bw/day (general population) 888 mg/kg bw/day (workers)  
Inhalatoire DNEL long term systemic effects 89 mg/m<sup>3</sup> (general population) 500 mg/m<sup>3</sup> (workers)

PNEC

67-63-0 propane-2-ol

PNEC 140,9 mg/l (intermittent release) 2251 mg/l (sewage plant)  
PNEC aqua 140,9 mg/l (fresh water) 140,9 mg/l (sea water)  
PNEC sediment 552 mg/kg (fresh water) 552 mg/kg (sea water)  
PNEC ground 28 mg/kg (ground)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-63-0 propane-2-ol

BAT (Suisse) 25 mg/l  
Substrat d'examen: Urine  
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail  
Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet  
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail  
Paramètre biologique: Aceton

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains: Pas nécessaire.

Matériau des gants Gants en caoutchouc

Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Gants en PVC ou PE.

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

Odeur: Caractéristique

valeur du pH à 20 °C: 7,5

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 82 °C

Point d'éclair 24 °C

Température d'inflammation: 425 °C

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: 2,0 Vol %

Supérieure: 12,0 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C: 43 hPa

Densité à 20 °C: 0,924 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible

Viscosité:

Cinématique à 20 °C: 10 s (DIN 53211/4)

Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-63-0 propane-2-ol

Oral LD50 5045 mg/kg (rat)

Dermique LD50 12800 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique:

67-63-0 propane-2-ol

EC50 (48h) 13299 mg/l (Daphnia magna)

LC50 (96h) 9640 mg/l (Pimephales promelas)

Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes: Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Évacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une

recupération. Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

## 14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA: UN1993

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE))

IMDG FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

IATA Flammable liquid, n.o.s. (Isopropanol)

Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe: 3 Liquides inflammables.

Étiquette: 3



Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: III

Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler: 30

No EMS: F-E,S-E

Stowage Category A

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ): 5L

Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport: 3

Code de restriction en tunnels: D/E

IMDG

Limited quantities (LQ): 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, III I

## 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales:

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu parfums <5%

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2